

FICHE D'INSCRIPTION

CONDUCTEUR

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

Mail : _____

Tél. : _____

Club d'appartenance : _____

MACHINE

Marque : _____ Type : _____

Année : _____ Cylindrée : _____

Carrosserie : solo side-car tricycle triporteur

Autre _____

FRAIS D'INSCRIPTION

Engagement : 26 € x 1 pers. = 26 €

Accompagnateur : 22 € x ____ pers. = _____ €

Total : _____ €

IMPORTANT

Remplissez un bon par véhicule.

Signez le règlement, joignez votre règlement par chèque à l'ordre de l'AVGN et **renvoyez le tout avant le 30 mars** à

Philippe Pinsault, 7 rue du clos du moulin, 44470 Mauves-sur-Loire.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS SUR PLACE

PROGRAMME

A partir de 8h : accueil aux Sorinières avec café et brioche
Le premier départ sera donné à 9h. Les départs seront
échelonnés sur une demi-heure.

Pause-café et casse-croûte

Vers 12h00 : déjeuner à La Guiltière, Tillières (Sèvremoine)
Apéritif offert par l'AVGN
Repas avec traiteur

14h : redémarrage avec départs échelonnés

Balade

16h30 : arrivée aux Sorinières

17h00 : verre de l'amitié

Lieu d'accueil : 57, rue des sports, 44 840 Les Sorinières
Parking pour voiture et remorque

Des véhicules d'assistance encadreront le parcours.

Renseignements : Philippe Pinsault au 06.16.44.39.01

avgn@avgn.fr

REGLEMENT

L'AVGN organise une concentration, balade de motos anciennes sur route ouverte. Chaque participant sera doté d'un descriptif contenant toutes les instructions nécessaires. Les départs seront échelonnés.

Cette balade est ouverte aux motos, tricycles, triporteurs et side-cars d'avant 1975.

Chaque participant est responsable de sa conduite et s'engage à se conformer au code de la route, notamment en matière d'assurance, de permis de conduire, d'état du véhicule et de comportement routier.

Toute personne ne respectant pas ces règles pourra être exclue immédiatement et sans dédommagement.

Les inscriptions sont limitées à 100 machines. Elles sont prises dans l'ordre d'arrivée des courriers.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la manifestation. Ils se réservent aussi le droit d'annuler la manifestation en cas d'inscriptions insuffisantes. Dans ce cas, la participation sera intégralement remboursée.

Toute personne qui s'inscrit et participe à la balade reconnaît accepter sans restriction ce règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement de la journée.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et en respecter les consignes. J'autorise l'AVGN à exploiter toute image me concernant réalisée lors de cette balade.

A _____ Le _____
"Lu et Approuvé" et signature du conducteur

Attention : il n'y aura pas d'inscription sur place. Le bulletin d'engagement est à retourner avec le règlement avant le 30 mars à Philippe Pinsault, 7 rue du clos du moulin, 44470 Mauves-sur-Loire (voir au dos).